

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — 10 » — 13 »
 Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 10 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

7 heures 06 minutes du soir, Omnibus.
 4 — 35 — — Express.
 3 — 36 — — matin, Poste.
 9 — 04 — — Omnibus-Mixte.

DÉPART DE SAUMUR POUR ANGERS.

1 heure 02 minutes du soir, Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

9 heures 50 minutes du matin, Express.
 11 — 25 — — Omnibus.
 5 — 31 — — soir, Omnibus-Mixte.
 9 — 57 — — Poste.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR TOURS.

3 heures 02 minutes du matin, Omnibus-Mixte.
 9 — 52 — — Omnibus-Mixte.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal, 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
 chez MM. GAULTIER, JANAUD et MILON, libraires.
 Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris,
 à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère,
 LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Nous recevons de Naples les informations suivantes :

Le général de La Marmora s'est refusé, dit-on, à entrer en relations personnelles avec les membres de la commission d'enquête nommée par la Chambre des députés de Turin. Il regarde, dit-on, cette commission comme ne pouvant amener que des complications sans aucun profit pour personne.

Par suite des exigences de cette commission et des ordres venus de Turin, le général avait donné sa démission qu'il a consenti à retirer sur les instances du roi. Il gardera les pouvoirs militaires, mais il sera déchargé, sur sa demande, des pouvoirs politiques. Cette division de l'administration en deux parties rendra la situation à Naples encore plus intolérable.

Le nouveau ministère envoie sans cesse de Turin aux autorités de l'Italie méridionale, des décrets, qui attestent combien sont précaires les rapports du gouvernement central avec l'Italie méridionale. (La France.)

Turin, 5 janvier. — Une circulaire du ministre de l'intérieur invite les préfets à hâter la formation de 220 bataillons de garde nationale mobile, décidée par la chambre, et de l'informer, le 20 janvier au plus tard, de la date précise à laquelle les opérations seront terminées.

Le roi a reçu une députation chargée par les dames de la Vénétie, du Trentin et de l'Istrie, de lui présenter un magnifique cadeau destiné à la reine du Portugal. S. M. a été visiblement

émue par quelques passages du discours prononcé par le chef de la députation.

Naples, 5 janvier. — Hier soir, quelques individus de la basse classe ont tenté une démonstration réactionnaire. On a fait une quinzaine d'arrestations. Au nombre des personnes emprisonnées sont deux curés, plusieurs prêtres et un colonel bourbonnien chez qui on a trouvé des documents indiquant une conspiration réactionnaire. Un pétard a éclaté près de la maison du général commandant la garde nationale; il n'a fait aucun mal. La population est tranquille. — Havas.

Une dépêche particulière d'Athènes, du 2, nous annonce que le nombre des députés présents dans la capitale ne dépasse pas 120 sur 350.

Il y a en Grèce une grande indécision et un grand découragement partout. Plusieurs députés nommés, tant dans les provinces qu'à l'étranger, ont écrit qu'ils ne viendraient pas; d'autres ont envoyé leur démission. Lord Elliot a été chargé, le 30, de faire une nouvelle communication au gouvernement provisoire. (La France.)

D'après des lettres particulières de Saint-Petersbourg, la Russie serait à la veille d'accepter la candidature d'un prince bavarois au trône de Grèce.

On mande des frontières de la Pologne : Un propriétaire, nommé Zarembo, qui venait de livrer aux autorités russes deux personnes chargées de percevoir les recettes du

comité central secret, a été à son retour pendu dans une forêt. — Havas.

On nous écrit de Saint-Petersbourg que les dernières nouvelles de Perse ont produit dans cette ville une profonde impression.

Le courrier de Constantinople a apporté au représentant de la cour de Téhéran des dépêches qui lui enjoignent, dit-on, de réclamer les bons offices de la Russie pour faire sortir le gouvernement du shah des graves difficultés dans lesquelles il se trouve par suite de la prise de Hérat.

L'opinion générale à Téhéran est que Dost Mohammed, prince des Afghans, en envahissant le Hérat, a agi à l'instigation des agents anglais. (La France.)

On écrit de Constantinople, le 4 janvier : Mehemed-Ali pacha est révoqué de toutes les fonctions qu'il remplissait. L'amiral Mehemed pacha, actuellement à Londres, le remplace à la marine, et Halil pacha, dans la direction de l'artillerie, le Séraskier Ruschdi pacha est également révoqué, c'est Reschid pacha, président du conseil militaire, qui le remplace.

On annonce que Kiamil pacha est nommé grand-visir. Aali pacha conserve le ministère des affaires étrangères. — Havas.

On écrit de Madrid, le 5 janvier. — Le ministre des finances, M. Salaveria, a présenté à la chambre des députés, divers projets de loi ayant pour objet : 1^o la liberté de la vente

et de la fabrication de la poudre en 1864; 2^o l'abolition des droits d'octroi sur tous les objets imposés, à l'exception des denrées de première nécessité; 3^o le privilège de ports francs accordé aux ports des îles Chaffarnies; 4^o l'établissement d'une légère contribution sur les voyageurs et les marchandises allant à grande vitesse; 5^o une avance en titres de rentes 3 o/o à faire aux communes sur les biens nationaux vendus; 6^o une modification des tarifs de la douane pour le fer, le coton et d'autres articles.

Le général O'Donnell a reçu de nouveaux témoignages de la confiance de la couronne. — Havas.

Dans une réunion de commerçants qui a eu lieu à Stuttgart, le 4 janvier, 200 voix environ contre une seule, se sont prononcées pour le maintien du Zollverein et l'acceptation du traité de commerce franco-prussien. L'assemblée a nommé un comité dont la mission est de propager ces idées dans le Wurtemberg. — Havas.

Les nouvelles de New-York sont du 27 décembre. — Les confédérés se sont emparés de Hollyspring, dans le Mississipi, où ils ont pris une grande quantité de matériel. Ils ont détruit le pont de la rivière Obion, coupant ainsi les communications de Jackson (Tennessee), avec Columbia et Cairo. Les confédérés marchent sur Grand-Junction afin de couper les communications de Grant avec Corinth et Jackson. On croit que leur but est de s'emparer de Nashville après avoir battu Rosankranz et d'annihiler ainsi tous les résultats de la

FEUILLETON.

LE NAUFRAGE DE LA MÉDUSE.

(Suite.)

Dans sa main noire, il nous montrait en même temps la blanche extrémité d'une lettre.

— Descendons dans ma cabine, dis-je au capitaine, qui avait eu un premier geste imprudent.

Sans avoir l'air de nous suivre, Boule-de-Neige loutvoyait derrière nous avec l'astucieuse nonchalance qui distingue les esclaves, et bientôt il nous eut rejoints.

La lettre était signée de deux noms : Denise et Lucie.

« Tenez-vous sur vos garde, écrivaient-elles à leur protégé. L'ennemi sait qui vous êtes. Il n'en a rien dit encore à notre père, mais il a donné de l'or à l'un des sous-officiers qui sont momentanément vos supérieurs. Nous avons tout vu, sinon tout entendu; car nous ne pouvons, hélas! espionner que de loin. Mais il se trame contre vous quelque sourde machination. Vous voilà averti, frère; prudence et patience. »

Après la lecture de ce billet, le capitaine Lambert fit causer longtemps Boule-de-Neige, qui bien réellement l'avait en grande amitié.

Quant au marquis de Torellas, il paraissait tout au contraire l'honorer d'une véritable haine noire.

— Lui, pas marquis!... nous dit-il en se retirant; lui, négrier!... Lui, avoir pris Boule-de-Neige tout petit et l'avoir vendu à bons maîtres, mais pas liberté... Boule-de-Neige hait Torellas.

Ses yeux étincelaient en disant cela; il montrait ses dents blanches, il se redressait de toute la hauteur de sa taille vigoureuse. Un artiste qui eut voulu peindre le vengeur des noirs l'aurait assurément choisi pour modèle.

Lorsque Boule-de-Neige se fut retiré, je corroborai l'avertissement des deux sœurs par mes exhortations particulières. André me promit d'être raisonnable, et nous attendîmes de pied ferme le persécuteur inconnu qui nous allait venir.

Il ne tarda pas à se manifester.

C'était un sous-officier nommé Diégos, un Espagnol. Comment un pareil misérable pouvait-il porter les galons sur un uniforme français, cet uniforme fut-il au bataillon d'Afrique! Un seul mot expliquera cette invraisemblance : Diégos passait pour un espion.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'argent de Torellas l'avait rendu provocateur à l'endroit du prétendu Pierre Rigaut. Abusant de son grade, il commença dès le lendemain à torturer mon pauvre soldat. Insolentes apostrophes, ordres revoltants, brutalités, il n'épargna rien pour que sa victime l'insultât à son tour, qui sait même?... le frappait; lui, un supérieur... C'était la mort!

Oh! le marquis devait avoir largement payé d'avance, et surtout avoir promis une éblouissante récompense en cas de succès.

Heureusement j'étais là... moi... sans cesse répétant avec quelque énergique étreinte :

— Patience et courage, André... c'est pour elle.

Il vint une heure cependant où le misérable Diégos faillit toucher à son but. Marie d'Esparville passait non loin de là, le bourreau ne pouvait mieux choisir son moment :

— Range toi donc, animal! commanda-t-il à Lambert.

Et, en même temps, il le poussait à l'épaule, presque au visage.

Devant elle... c'en était trop.

Déjà André bondissait en avant, déjà sa main se levait sur l'infâme.

Le danger lui-même m'inspira. Plus rapide qu'une explosion, je rejetai violemment en arrière mon cher soldat, et tombant moi-même sur le sous-officier insulteur :

— A nous deux! m'écriai-je. Je suis ton égal en grade, moi, et j'ai le droit de t'administrer la correction que tu mérites.

Elle fut complète... et je crois même que je la redoublai.

On porta le Diégos à l'infirmerie, on me mit aux arrêts de l'entrepont et Pierre Rigaut aussi. Ce n'était que demi-mal, nous étions encore ensemble.

D'ailleurs, il est vraiment un Dieu pour les braves gens.

A peine étions-nous descendus, que le feu prend tout à coup à côté du four de la boulangerie. Nous sommes les premiers à nous en apercevoir, à donner l'alarme, à maîtriser l'incendie. On va jusqu'à dire que nous avons sauvé le navire, et tout naturellement grâces nous remontèrent en triomphe au grand soleil.

Diégos, qui commençait à reprendre ses sens, fut presque aussitôt instruit de l'événement; sa rage espagnole s'en accrût encore, et j'appris par l'infirmerier qu'il avait proféré contre nous deux et surtout contre

campagne de Grant dans le Mississipi. Rien de nouveau dans l'armée du Potomac.

Les confédérés ont évacué Winchester. Ils se sont retirés à Stanton (Virginie).

Une proclamation du président Davis déclare, que Butler et ses officiers seront pendus s'ils tombent entre les mains des confédérés. La même peine est réservée aux esclaves pris les armes à la main ainsi qu'aux officiers qui les commandent.

Le Herald demande que l'on convoque une convention des Etats fidèles et que les Etats insurgés soient invités à se joindre à cette réunion dans le but de rétablir la paix sur la base de la constitution des Etats-Unis. Havas.

La séance d'ouverture de la session législative excite déjà un vif intérêt. Les grandes questions qui s'agitent en Europe trouveront certainement, dans le discours de l'Empereur, cette appréciation impartiale et élevée à laquelle l'opinion est habituée.

Cette solennité politique aura lieu à deux heures, dans la salle des Etats.

Le lendemain 13 janvier, le Sénat et le Corps législatif se réuniront pour constituer leurs bureaux.

On annonce que le Sénat sera convoqué dans ses bureaux jeudi 15, pour nommer la commission de l'Adresse qui, aux termes du règlement, doit être composée de dix membres.

La discussion de l'Adresse commencera au Sénat à la fin de janvier, et au Corps législatif vers la fin de février. (La France.)

Tous les ministres ont remis leurs rapports spéciaux pour former le rapport général sur la situation intérieure, qui doit être distribué aux Chambres à l'ouverture de la session.

Ce document s'imprime en ce moment à l'Imprimerie impériale et pourra être distribué à MM. les sénateurs et députés dès le 13 janvier.

Nouvelles Diverses.

Voici les dispositions arrêtées par MM. les vicaires capitulaires de Paris pour les obsèques de S. Em. le cardinal Morlot :

Les convois, service et enterrement de Son Eminence, auront lieu le jeudi 8 janvier, à huit heures et demie très précises.

MM. les vicaires capitulaires et MM. les chanoines titulaires de l'Eglise de Paris, devront être rendus à l'Archevêché à huit heures et un quart, pour procéder à la levée du corps, qui sera faite à huit heures et demie.

Après cette cérémonie, le corps déposé dans le char funèbre, le cortège se mettra en marche, les voitures du chapitre métropolitain précédant le char, mais séparées du corps

par les clercs portant les insignes ecclésiastiques du prélat.

Le cortège suivra la rue de Grehelle, la rue de Bourgogne, la place du Palais-Bourbon, les quais d'Orsay, Voltaire, Malaquais, Conti et des Augustins jusqu'au Petit-Pont, et le Parvis Notre-Dame :

Le cortège étant arrivé à la place du Parvis Notre-Dame, MM. les chanoines prébendés et honoraires de l'Eglise de Paris et MM. les curés du diocèse, précédés de la croix du chapitre, iront recevoir le corps de Son Eminence, conjointement avec le chapitre métropolitain, à la porte de l'église.

Le corps placé sur le catafalque, l'office commencera immédiatement.

Après la messe auront lieu les cinq absoutes prescrites par le pontifical. MM. les chanoines titulaires, prébendés et honoraires seuls quitteront le chœur, qui est entièrement réservé au clergé, pour venir se ranger autour du corps et jeter l'eau bénite. MM. les curés et autres ecclésiastiques jetteront également l'eau bénite lorsque le corps sera descendu dans le caveau.

L'entrée de l'église étant entièrement libre, il ne sera délivré ni cartes ni billets. Des places seront réservées pour la famille et les députations des corps constitués.

C'est Mgr Darboy, évêque de Nancy, que S. Em. le cardinal Morlot a fait son légataire universel et son exécuteur testamentaire.

Le système métrique est destiné comme les principes de 89, à faire le tour du monde. Un comité de quinze membres chargé par le Parlement anglais d'étudier les moyens d'introduire un système simple et uniforme de poids et mesures, vient, après une longue et laborieuse enquête, de se prononcer, à l'unanimité, pour l'adoption du système métrique tel qu'il subsiste en France; et il est probable que le Parlement, dans sa prochaine session, prendra en considération la proposition de son comité, sans lui donner d'abord, toutefois, aucun caractère obligatoire. L'Angleterre était restée, jusqu'à ces derniers temps, l'un des pays les plus réfractaires à ce système, qui avait, à ses yeux, le tort d'être d'origine française.

On mande de Saint-Petersbourg, 24 décembre, à la Gazette de l'Etoile :

Le froid est cet hiver presque insupportable, et nous n'avons pas eu de neige. On ne peut plus quitter sa demeure, car sans la neige, on ne peut avoir recours aux traîneaux, et la circulation se trouve ainsi interrompue.

Le vent souffle avec une violence extrême, et quand on s'approche des bords de la Newa, ni les manteaux, ni les fourrures les plus épaisses ne peuvent préserver du froid. On mande aussi de Moscou, que l'hiver y est d'une extrême rigueur, l'impossibilité du transport

par traîneau empêche les approvisionnements d'arriver à Saint-Petersbourg, et les vivres de première nécessité ont déjà atteint des prix exorbitants; beaucoup d'articles ont doublé leur valeur.

CURIEUX CALCUL SUR 1865.

Il y a des gens qui prétendent que l'hermétisme est mort. Erreur! Les spirites font chaque jour des leurs, et la Kabbale, la vieille et antique Kabbale, se porte elle-même à merveille. Une lettre sans signature, qui nous arrive sous la date de Lyon, 18 décembre, nous apporte tout un calcul, très-savant et très-complicé, sur notre future amie ou ennemie, l'année 1865, qui vient de commencer.

Si la science cabalistique n'est pas un vain mot nous dit notre correspondant inconnu avec une ardeur de foi digne des plus beaux jours de l'hermétisme; si les nombres ont une valeur et une signification dans les choses de ce monde; si Dieu, dans sa sagesse et dans sa science infinies, tout en respectant souverainement le libre arbitre de l'homme, a établi toute chose d'une manière admirable et dans des relations mystérieuses; si le Créateur et le législateur tout-puissant dans ses balances éternelles, a tout disposé avec nombre, poids, et mesure; si, enfin, il a tout arrangé dans l'ordre le plus parfait, une année doit être célébrée entre toutes les autres, une doit marquer son passage dans l'histoire et rester gravée à jamais dans la mémoire des hommes : cette année est l'année 1865.

Aucune, suivant lui, ne présente jamais les mêmes particularités; aucune ne renferme dans sa composition ainsi que dans la valeur totale ou relative de ses chiffres, des proportions aussi curieuses, des rapports aussi singuliers.

Un millésime se partage cabalistiquement en deux parties : l'une qu'on peut appeler en quelque sorte invariable, parce que les chiffres qui la composent ne changent qu'à de très-long intervalles, l'autre, qui varie d'année en année, par le chiffre de ses unités, et tous les dix ans par celui qui compte les périodes décennales.

Ce n'est pas par ces deux premiers chiffres que l'année 1865 aura quelque chose de remarquable. Sous ce rapport, elle ressemblera à tant d'autres qui l'ont précédée. C'est par ses 2 derniers : c'est surtout dans les rapports de ces derniers chiffres avec les 2 premiers, c'est-à-dire dans l'ensemble des calculs que ces chiffres ou nombres réunis de différentes manières peuvent donner, que se trouvent les résultats que veut bien nous signaler notre correspondant.

Quatre nombres, 4, 8, 6, 3, forment l'année 1865. En les étudiant attenti-

vement, les tournant et retournant, voici ce qu'il y trouve :

1° Le nombre 1 étant le premier générateur des nombres est, par cela même, quelque chose de très-respectable. Il est bien davantage, il devient nombre sacré, si l'on considère qu'il représente le mystère de l'unité de Dieu.

2° Le nombre 3 ne le cède en rien au précédent, puisqu'il exprime l'auguste mystère de la Très-Sainte Trinité.

3° Le nombre 6 est le double de 3, d'ailleurs il est la moitié de 12, qui a toujours été réputé un nombre très-sacré chez tous les peuples, et qui est lui-même le produit de 3 multiplié par 4.

4° Le nombre 8, dont il reste à parler, n'est inférieur en dignité à aucun autre; l'octave est un nombre parfait; c'est un des multiples de 2, nombre sacré et parfait lui-même; c'est le double de 4, dont le carré est 16; les chiffres exprimant ce produit l'entourent justement comme deux acolytes : 4 — 8 — 63.

5° Dans le millésime 1865, il y a 4 nombres différents; or, 2 sont pairs : 8 et 6; et 2 sont impairs : 1 et 3.

6° Les deux nombres pairs sont au milieu, les 2 autres aux extrémités, et leur ordre respectif est inverse quant à leur valeur numérique; un faible et un fort : 1 — 3, et un fort et un faible : 8 — 6.

7° La différence des nombres pairs et impairs, dans leur valeur respective, est 2 de chaque côté : 1 — 3; 8 — 6.

8° Les deux premiers nombres étant juxtaposés (18) et additionnés, on a 9, qui est la moitié de 18.

9° Les 2 derniers nombres étant multipliés l'un par l'autre, on a 18; étant additionnés, on obtient 9, moitié de 18.

10° Les 4 nombres étant additionnés ensemble donnent donc 2 fois 9, ou 18.

11° Etaient multipliés les uns par les autres, ils donnent 144, nombre sacré, carré de 12.

12° Les 2 nombres du milieu multipliés l'un par l'autre donnent 48; le 1^{er} ajouté au dernier donne 4, et 4 multiplié par le 3^e, 6, forme le nombre 36, dont la moitié est 18; le 2^e et le 4^e, multipliés l'un par l'autre, donnent 24; le 1^{er} étant ajouté au 4^e, leur somme multipliée par le 3^e donne encore 24.

13° Les 2 premiers nombres étant additionnés, multipliez leur somme 9 par le 3^e, 6, vous avez 54; multipliez la même somme, par le dernier, 3; vous avez le total 27, nombre parfait, carré de 9.

14° Le 1^{er} étant ôté du 2^e, il reste 7; étant ajouté au 3^e, c'est 7 encore qu'on retrouve; 7 multiplié par 3 forme 21, dont les chiffres additionnés reproduisent 3.

15° Toutes les sommes qu'on peut obtenir avec ces 4 nombres additionnés de toutes les manières, les uns aux autres, étant réunies,

Pierre Rigaut de terribles menaces.

Mais nous ne nous en soucions guère en ce moment, nous étions tout à la joie, moi de revoir l'Océan, mon capitaine de revoir mademoiselle Marie, qui lui souriait du haut de la dunette.

La Méduse longeait depuis quelques heures déjà l'île de Ténériffe, dont le gigantesque pic et les monstrueux rochers se distinguaient nettement au milieu de l'azur d'un ciel sans nuages.

Vers midi, nous passâmes sous le canon du fort français, qui me rappelait un glorieux souvenir. C'était là que, quelques années auparavant, une poignée de braves avaient eu l'audace de résister à toute une flotte anglaise, et le bonheur de la mettre en fuite à coups de canon. L'amiral Nelson y perdit un bras, et la France impériale conserva cette île grâce à notre victoire; j'en étais fier.

Je ne pus cependant obtenir la faveur d'aller à terre avec le canot que M. de Chaumareys envoya à Sainte-Croix, la capitale de l'île, afin d'y chercher des fruits. Mais la frégate loupoya durant quelques heures devant le pittoresque amphithéâtre au milieu duquel s'élève Sainte-Croix; et chacun put admirer tout à son aise les sveltes tours et les clochetons élancés de ses monuments arabes, ainsi que les beau-

tés naturelles qui l'entourent de toutes parts.

Durant ce temps d'arrêt, l'Echo nous rejoignit et reçut l'ordre d'imiter notre manœuvre.

Vers le soir, le canot était de retour. Il ramenait avec lui un nouveau passager.

C'était un Allemand nommé Kummer. Il devait faire partie de notre expédition en qualité de naturaliste. Mais il était parti quelques mois avant la Méduse, afin de commencer ses recherches par une exploration scientifique de Ténériffe.

Il connaissait sans aucun doute la famille d'Esperville, car, aussitôt à bord, il s'empressa de courir vers le greffier, qui se promenait en ce moment sur la dunette, puis vers ses filles avec lesquelles il me parut très-familier, notamment avec Lucie, la cadette des trois sœurs.

Expliquez qui voudra les sympathies qui vous naissent spontanément dans le cœur; je me pris tout de suite à estimer ce jeune homme; je pressentis en lui un ami. On le verra bientôt, je ne me trompai pas.

Dès ce premier soir, il me sembla même qu'il regardait avec un vif intérêt du côté d'André Lambert. Il est vrai que M^{lle} Lucie avait pris à part le jeune Allemand et lui parlait à voix basse avec animation.

Mais la nuit survint, la famille d'Esperville disparut, et avec elle, le naturaliste Kummer.

Le lendemain, 4^e juillet, nous reconquimes le cap Bajados, et le sablonneux rivage du désert de Sahara, nous étions même si rapprochés de la côte qu'à plusieurs reprises on put apercevoir des nègres errant sur la grève.

Boule de Neige fut saisi d'un saint enthousiasme à cette vue, et comme je passais à côté de lui, j'entendis le pauvre nègre qui murmurait tout en pleurs :

Frères à moi... patrie à moi... patrie... patrie...

Depuis la veille, cependant, on s'appretait à célébrer le passage du tropique. C'est une vieille coutume dans la marine française de baptiser, ce jour-là, ceux des passagers et de l'équipage qui n'ont pas encore navigué sous la ligne. Cette cérémonie est la vraie fête des matelots, qui y trouvent toujours l'occasion d'arracher quelque argent à leurs victimes. Ils ont du reste pour cela toute liberté, le capitaine abdiquant son pouvoir depuis l'aube jusqu'au coucher du soleil.

Je crois devoir parler un peu en détail de cette fête, bien connue d'ailleurs, parce que nulle part je n'en vis une aussi brillante, aussi bien ordonnée que

celle qui eut lieu sur la Méduse. Hélas ! pourquoi devait-elle avoir un si triste lendemain.

Tout s'annonça d'abord on ne peut mieux. Le soleil était radieux, la mer tranquille, pas un nuage au ciel. Avec cela, nous continuions à marcher, que c'était vraiment plaisir à voir filer la frégate.

Tout à coup le matelot de quart sur l'avant piqua dix heures. Aussitôt un roulement de tambour se fit entendre dans l'entrepont, puis les sons joyeux d'une cloche qui tintait à toute volée.

« Obé », cria en même temps la voix du vieux Jacques Fauque, ohé d'en bas !... Tout le monde sur le pont... Au baptême !... au baptême !...

Et tout l'équipage de s'élançer sur le pont, au milieu d'une explosion de mousqueterie qui dut effaroucher les tranquilles habitants de la mer.

C'était un curieux spectacle que celui qu'offrait en ce moment la frégate. Tous les matelots s'étaient rangés sur une ligne; leurs vêtements grotesques et diversement bariolés indiquaient le rôle que chacun jouait dans la grande farce; il y avait force tritons, pas mal de dieux, de demi-dieux, quelques poissons et beaucoup de démons au visage entièrement peint en rouge.

Mais celui qui brillait surtout au milieu de ce bi-

on obtient le nombre 54; or, 5 et 4 font encore 9;

16° Tous les produits différents qu'on peut obtenir de ces mêmes nombres étant additionnés, on obtient 90;

17° Si l'on se contente d'additionner le produit du 2^e chiffre par le 3^e avec le produit des 2 derniers (48 et 18), on trouve 66, les fameux nombres de l'Apocalypse;

18° Enfin, 1865, divisé par 9, donne 207 au quotient; or, 2 et 7 font 9.

Ce nombre 1865, millésime de l'année qui commence, apparaît à notre correspondant inconnu, de quelque côté qu'il le considère, avec quelque chose de bizarre et de fatal: semblable à Janus, il présente invariablement sa double figure 9 ou 18, avec les éléments de ces nombres, leurs produits et leurs multiples. Pour ces motifs, l'année 1865, suivant lui, ne peut pas être une année comme les autres: elle doit faire époque dans les annales de l'humanité, et elle doit marquer une grande limite entre le passé et l'avenir. Nouveau 1789, à sa manière, la nouvelle année doit être, suivant lui, une année de rénovation des esprits et des cœurs, l'année d'une grande régénération et d'une complète réorganisation de la société. Dieu le veuille, et Dieu veuille surtout que la «manière» du «nouveau 1789» ne ressemble pas à la «manière» de l'ancien!

(Gazette de France). AUBRY-FOUCAULT.

Chronique Locale.

Le Préfet de Maine-et-Loire, officier de la Légion d'Honneur;

Vu l'article 23 du décret du 17 février 1852;

Vu les instructions ministérielles y relatives,

ARRÊTÉ

ARTICLE PREMIER. — Les annonces judiciaires prescrites, en vertu ou par application de l'article 696 du Code de procédure civile, devront être insérées, en 1865, pour le département de Maine-et-Loire, dans l'un des journaux ci-après désignés: Le Journal de Maine-et-Loire; le Progrès de l'Ouest, s'imprimant l'un et l'autre à Angers.

Le journal qui aura reçu l'annonce intégrale, sera tenu d'en faire reproduire, à ses frais, un extrait dans les journaux suivants:

Pour l'arrondissement d'Angers et pour l'arrondissement de Segré: celui des deux journaux d'Angers sus-désignés qui n'aura pas reçu l'annonce;

Pour l'arrondissement de Beaugé: Le Journal judiciaire de l'arrondissement de Beaugé;

Pour l'arrondissement de Cholet: l'Intérêt public de l'arrondissement de Cholet;

Pour l'arrondissement de Saumur: l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur, au choix des parties.

Les extraits formeront, par leur étendue, le quart des annonces à reproduire.

zarde cortège, c'était Jacques Fauque. Le vieux matelot, qui avait de l'expérience, s'était vu choisi pour être le héros de la fête, et en cette qualité représentait le père la Ligne. Il était affublé d'une peau de mouton, et avec son épaisse chevelure blanche et sa longue barbe grise, il avait l'air le plus vénérable du monde.

Son aide-de-camp se dressait gaillardement à ses côtés, c'était un jeune mousse déguisé en amour; sur ses épaules se balançait un immense carquois de carton, avec trois flèches énormes; il avait un bandeau sur les yeux, ce qui probablement signifiait qu'il était aveugle, et dans sa main une chandelle allumée.

Quatre autres matelots représentaient les quatre parties du monde; mais par une sympathie particulière pour le beau sexe, ils avaient jugé à propos de s'habiller en femme. De l'Asie, chacun vêtu du costume parodique de la contrée qu'il représentait, s'était placardé sur la poitrine un énorme écriteau indiquant le nom de son personnage, et pour rendre plus intelligible encore ce déguisement, l'Europe s'était badigeonné la figure en blanc, l'Afrique en noir, l'Amérique en rouge, l'Asie en jaune.

Ces quatre femmes ainsi accoutrées, servaient de cour à l'honorable épouse du père la Ligne.

Le tarif du prix d'impression est fixé à vingt centimes par ligne de trente-quatre lettres, caractère gaillarde, l'n pris pour type de justification, et à vingt-cinq centimes par ligne de quarante-cinq lettres et au-dessus, dont sept centimes par ligne de trente-quatre lettres et huit centimes par ligne de quarante-cinq, pour le journal reproducteur.

ART. 2. — Les publications exigées par les articles 42, 46, 442 et suivants du Code de commerce, relatifs aux actes de société ou aux faillites, seront obligatoires dans les journaux dont la désignation suit:

Pour les arrondissements d'Angers et de Segré: le Journal de Maine-et-Loire ou le Progrès de l'Ouest.

Pour l'arrondissement de Beaugé: le Journal judiciaire de l'arrondissement de Beaugé.

Pour l'arrondissement de Cholet: l'Intérêt public de l'arrondissement de Cholet.

Pour l'arrondissement de Saumur: l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Le tarif du prix d'impression est fixé à quinze centimes pour chaque ligne de trente-quatre lettres, caractère et justification indiqués en l'article précédent.

Toutefois, et par exception, le tarif des insertions relatives aux jugements de faillites et aux convocations et délibérations de créanciers, est fixé à deux francs par chaque insertion suivant la formule usitée.

ART. 3. — Toutes autres annonces et publications légales pourront être faites facultativement dans l'un ou plusieurs des six journaux désignés aux deux articles précédents, à la condition aussi d'insérer dans le même journal où les mêmes journaux, toutes les annonces relatives à la même affaire.

Le tarif du prix d'impression est fixé, comme par l'art. 2, à 15 centimes par ligne de trente-quatre lettres, et au-dessus, toujours même caractère et même justification.

ART. 4. — Le coût d'un exemplaire légalisé est réglé, non compris le droit d'enregistrement, à quarante centimes.

Néanmoins, ce prix sera réduit à trente-cinq centimes, en ce qui concerne les publications relatives aux faillites, dont quinze centimes pour le coût de l'exemplaire, et vingt centimes pour vacation à la légalisation seulement.

ART. 5. — Devront être insérées gratuitement dans les journaux sus-désignés, les annonces et publications qui seraient nécessaires pour la validité et la publicité des contrats et procédures dans les affaires suivies par application de la loi du 29 novembre / 7 décembre 1850 et 22 janvier 1851, sur l'assistance judiciaire.

ART. 6. — Les journaux indiqués en l'article 2, continueront d'insérer quotidiennement et gratuitement, comme par le passé, un avis ainsi conçu:

La publication légale des actes de société

Celle-ci portait une toilette fort bien ficelée, ma foi, robe rose avec des guirlandes de fleurs, spencer noir; sur la tête une couronne d'algues marines, et dans ses bras un gros poupart rouge et non moins couronné que sa prétendue mère. Sans doute cet enfant-là était destiné à devenir une espèce de méridien.

Au milieu de quatre animaux aux mâchoires incessamment agitées, et à la pelure desquels on pouvait reconnaître un ours blanc, un ours noir, un bœuf et un tigre, se tenait le perruquier de la fregate, habillé et cravaté ridiculement. Un énorme peigne était implanté dans sa chevelure crépue; d'une main il agita un grand rasoir de bois, et de l'autre puisait dans une boîte en fer blanc pleine de noir de fumée dont il saupoudrait tout son entourage. A ses pieds était une grande cuve d'eau de mer autour de laquelle dansait en chantant ou plutôt en hurlant, un nombreux groupe de facétieux démons plus ou moins ivres.

Tout-à-coup Neptune, qui trônait sur un canon à côté du père la Ligne, se leva solennellement.

C'était un dieu respectable. Il était à moitié nu, une simple tunique de roseaux couvrait une partie de son corps. Il tenait à la main le strident obligé et

est obligatoire pour l'année mil huit cent soixante-trois, savoir;

» Pour les arrondissements d'Angers de Segré, dans le Journal de Maine-et-Loire ou dans le Progrès de l'Ouest.

» Pour l'arrondissement de Beaugé, dans le Journal judiciaire de l'arrondissement de Beaugé.

» Pour l'arrondissement de Cholet, dans l'Intérêt Public de l'arrondissement de Cholet.

» Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou dans le Courrier de Saumur.

Fait à Angers, le 10 octobre 1862.

Pour le Préfet en congé,

Le Secrétaire-général délégué, BERGER.

Le présent arrêté a été approuvé par décision de Son Exc. le Ministre de l'Intérieur, en date du 19 décembre 1862.

La France vient d'acquiescer de M. de LAMARTINE, la propriété d'un manuscrit entièrement inédit et devant former le 4^e volume des CONFIDENCES, dont la publication a été un des événements littéraires de notre époque.

Ce volume renferme, comme les précédents, un épisode de la jeunesse de l'auteur, qui, par la grâce et l'intérêt du récit, rappelle les plus belles pages de GRAZIELLA.

Cet épisode, qui forme tout un roman, a pour titre:

FIOR D'ALIZA.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODER.

Dernières Nouvelles.

Londres, 7 janvier. — Le Times dit que la cession des îles Ioniennes aura lieu dès que les craintes de l'Autriche seront calmées, le cabinet de Vienne ayant paru craindre que ces îles ne tombent au pouvoir d'une grande puissance. Le Times ajoute que les Grecs trouveront bientôt un roi éligible, que le prince Alfred sera oublié mais que les avantages de la révolution de 1862 resteront.

New-York, 27 décembre. — Les fédéraux ont occupé la ville de Winchester (Virginie), évacuée par les confédérés.

Le ministre des finances, M. Chase, propose de prélever sur les contribuables la somme de 300 millions de dollars pour le service de l'année courante, dans les formes approuvées par le Congrès.

On suppose que M. Lincoln réalisera la promesse qu'il a faite de proclamer l'émancipation des esclaves au 1^{er} janvier, en établissant une exception pour les Etats de Delaware, Missouri, Maryland, Kentucky et une partie des Etats de Virginie, Caroline du Nord, Louisiane et Tennessee.

secouait sa tête couronnée de feuilles avec une majesté qu'eut envie Jupiter Olympien.

A la vue du dieu s'appretant à parler, il se fit un silence général, comme qui dirait l'effet du Quos ego, à ce que j'ai entendu dire.

— Mes enfants, commença Neptune, officiers, matelots, mousaillons et soldats de la marine royale, dieux et déesses, tritons, tritonnans et tritonnnes, démons et autres animaux, à vous tous salut.

— Vive Neptune, mugit l'équipage.

— Or donc il vous est fait savoir... Mais le père la Ligne, mon premier ministre, va vous expliquer cela.

Ce disant, Neptune se laissa retomber sur son canon, tandis que Jacques Fauque se levait à son tour pour prendre la parole.

— Pour lors... fit le vieux matelot en crachant dans sa main la chique que depuis quelque temps il faisait voyager dans sa bouche, où elle produisait des gonflements fort variés, pour lors... avant de procéder à la cérémonie du baptême, pour laquelle je suis venu tout exprès de la calotte des cieux sur une comète qui me sert de monture, je vais vous apprendre ce dont il s'agit. Je ne serai pas long, soyez tranquilles! On pourrait être inquiet là-haut, et je

On a découvert d'énormes fraudes commises par les fournisseurs du gouvernement.

La naissance n'est pas considérée comme un obstacle empêchant l'homme de couleur de devenir citoyen sous la constitution des Etats-Unis.

Les ordres pour l'achat de provisions destinées à l'expédition française au Mexique, continuent d'arriver à New-York. — Havas.

Le Moniteur de la Jeunesse, dont l'Administration est à Paris, rue de Seine, 51, est sans contredit un journal d'éducation des plus utiles et des plus intéressants. Il donne aux parents une bonne direction pour les études de leurs enfants, et en outre il offre à ses abonnés des lectures instructives et très-attachantes.

La première partie renferme des nouvelles, des voyages, des récits de chasse et de pêche, des pièces de comédie, des poésies, des anecdotes; la deuxième contient des articles d'histoire, de géographie, d'histoire naturelle, de botanique, de physique et des tableaux synchroniques mentionnant, dans des colonnes séparées, les faits historiques des principaux Etats de l'Europe, les souverains et les personnages illustres de ces Etats, les découvertes, les inventions et les fondations importantes.

Le Moniteur de la Jeunesse, à partir du 1^{er} janvier, sera illustré de très-belles gravures. Son prix d'abonnement n'est que de 8 fr. par année, pour Paris et les départements, et chaque abonné reçoit en souscrivant, et à son choix, un charmant Album composé de 12 belles gravures sur acier, grand in-8, représentant les 12 vues les plus remarquables, soit des bords du Danube, soit de la Palestine.

On s'abonne au bureau de l'Echo Saumurois.

ERRATUM.

L'Almanach de Saumur 1865 contient, sur la composition du conseil d'arrondissement pour les trois cantons de Saumur, des erreurs et omissions involontaires que nous nous empressons de rectifier par l'extrait ci-après de la liste de ce conseil:
Saumur, N.-Ouest, M. Henri Delavau;
N.-Est, M. Ch. Bruas;
Sud, MM. Lambert-Lesage et Paul Ratouis.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Ce n'est guère que depuis quelques jours que la hausse avait pris un caractère de généralité bien sensible. Cette tendance est aujourd'hui vivement accusée.

La rente donne lieu à des transactions actives et a repris la tête du marché, les primes sont plus animées et les écarts plus tendus.

La dernière liquidation, quoique très-chargée,

suis pressé d'en finir.

— Bagasse! si tu blagues trop, je te rappellerai à l'ordre, moi! cria la voix aigre-douce de l'épouse du père la Ligne.

A ce juron caractéristique, j'avais reconnu Charlot le Toulonnais. Un tonnerre d'applaudissements accueillit son interruption.

— Silence, vous tous! fit Jacques Fauque. Vous savez sans doute qu'au commencement du monde, je fus chargé de régler la ligne de conduite qu'avait à tenir le soleil. C'est probablement pour ça qu'on m'appela l'équateur.

Qu'est-ce que c'est que t'ôte bête-là? murmura un jardinier, qui sortait tout droit du Limousin, sa province natale.

(La suite au prochain numéro.)

Français, latin, grec; préparation au baccalauréat.

Leçons particulières et en ville.

M. RIGAL, professeur, à la pension de Nantilly.

(599)

s'est faite de la façon la plus facile, les reports n'ayant pas été exagérés, en égard à la situation de la place, les positions ont été conservées par la spéculation.

Il semble qu'il y ait unanimité d'opinion de la part du public, touchant les deux Crédits mobiliers. Les réalisations de bénéfices des acheteurs anciens ne présentent même pas sur les cours, les acheteurs nouveaux n'hésitent aucunement. L'un a franchi 1,200, l'autre 900.

Sur le foncier, le marché d'affaires est moins large;

c'est ce qui rend les mouvements plus brusques. Les étapes remarquées depuis plusieurs jours ont été considérables.

On continue à s'entretenir des avantages qu'offre aux capitaux la *Compagnie générale immobilière* et qui peuvent se résumer comme suit : placement foncier de premier ordre, sûreté complète de capital, bénéfice considérable et facilité de réalisation.

La *Compagnie générale immobilière* émet 57,600 actions de 500 francs pour libérer entièrement ses

magnifiques propriétés et pour construire, sur les 20,000 mètres de terrains qu'elle possède près de la Bastille, un vaste hôtel de 500 chambres à 2 francs par jour et des maisons à chambres et logements de 2 et 5 francs par semaine. Ainsi, plus de préoccupation de loyers et revenus assurés. D'après les plans et devis mis à la disposition de tous, on peut, à la fin de la première série d'opérations, partager plus de sept millions, tout en réservant cinq millions pour augmenter le fonds social. DUTIL.

BOURSE DU 6 JANVIER.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 70 35.
4 1/2 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 98 65

BOURSE DU 7 JANVIER.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 70 40
4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 98 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE FRESLON.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 5 janvier 1863, le sieur Freslon, carrossier, demeurant à Saumur, place du Roi-René, a été déclaré en état de faillite ouverte. — M. Léon Besson, membre du Tribunal, a été nommé juge-commissaire, et M. Kerneis, comptable, demeurant à Saumur, syndic provisoire.

Le greffier du Tribunal,

(8) Th. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CHARNOD.

Les créanciers de la faillite du sieur Armand Charnod, marchand de bois, demeurant à Saumur, sont invités, conformément aux dispositions de l'art. 462 du Code de commerce, à se trouver le lundi 12 janvier courant, à 9 heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, pour être consultés tant sur l'état des créanciers présumés, que sur la nomination d'un syndic.

Le greffier du tribunal,

(9) Th. BUSSON.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Administration des Domaines.

VENTE

DE CHEVAUX RÉFORMÉS

Samedi prochain, 10 janvier 1863, à midi, au manège des écuers de l'École impériale de cavalerie, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de quatre chevaux de tête, réformés par décision ministérielle.

On paiera comptant et 5 p. 0/0 en sus.

Saumur le 6 janvier 1863.

Le Receveur des Domaines,

(10) P. VING.

A LOUER

UNE MAISON, avec remise, écurie et jardin, située rue du Pavillon, occupée précédemment par M. Boutet-Delisle.

S'adresser à M^{me} veuve TESSIER-BOUTET, rue Petite-Bilange, n° 10.

A VENDRE

UN CHEVAL

de 5 ans; taille 1 mètre 50 cent., propre à la selle et à la voiture.

S'adresser au bureau du Journal.

A LOUER PRÉSENTEMENT

Ou pour la St-Jean,

DEUX MAISONS, avec magasins, écuries, remises et greniers, le tout dans un seul tenant, sur les Ponts, maison Duvau-Girard fils. (447)

UNE DAME DEMANDE UNE COMPTABILITÉ.

S'adresser au bureau du journal.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

IMPRIMERIE.

Les personnes qui désirent acquérir une imprimerie peuvent s'adresser à l'administration du *Gutenberg*, rue du Bac, 93, à Paris, la seule en rapport avec toute l'imprimerie de France, et qui possède sa confiance. Elles obtiendront tous les renseignements et les facilités désirables pour traiter.

**PÂTE PECTORALE
DE
REGNAULD AÏNÉ**

Rue Caumartin, 45, à Paris

DEPUIS 1850 SON EFFICACITÉ L'A RENDU POPULAIRE
Contre le **REUME**, la **GRIPPE**,
et l'**IRRITATION DE POITRINE**

Un Rapport officiel constate que toutes les boîtes portent la
signature REGNAULD AÏNÉ.

Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies

M. GARREAU-MURAY,

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trébucien frères. » — Nous désuons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 30 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 52 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1° vive et transparente coloration; 2° économie de moitié; 3° qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la

blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féculé, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élegants cartonnages, très-commodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

LA FÉODALITÉ

ET

LE DROIT CIVIL FRANÇAIS

Par G. D'ESPINAY,

Juge au tribunal civil de Saumur, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

Mémoire couronné par l'Académie de législation.

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE I^{er}. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques; — Vasselage militaire; — Bénéfices; — Colonal; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité; — Fiefs; — Censives; — Mainmortes; — Mariage féodal; — Bail féodal; — Gardes noble et roturière; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux; — Directe royale universelle; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir; GAULTIER, libraire, r. St-Jean; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

A Saumur, rue Saint-Jean, en face la maison de M. Milsonneau, charcutier.

A L'INDUSTRIE LORRAINE

MAISON SPÉCIALE

DE LINGERIE ET BRODERIE

GROS ET DÉTAIL

A BESANCON,
Rue des Granges, 34.

A NANCY,
Place Carrière, 29.

A ÉPINAL,
Rue Aubert, 2.

Cette Maison est la seule de ce genre qui fabrique elle-même et vend directement aux Consommateurs.

A TOULON,
Cours Lafayette, 90.

A MONTPELLIER,
Rue du Cardinal, 16.

A NICE,
Rue Charles-Albert.

MISE EN VENTE D'UNE QUANTITÉ CONSIDÉRABLE DE BRODERIE,

LINGERIE ET DENTELLES.

Il est difficile de persuader aux habitants d'une ville que des négociants étrangers à leur localité puissent résoudre le problème, réputé irréalisable, du bon à bon marché. Aussi voit-on chaque jour le public accueillir avec la plus parfaite incrédulité les promesses nombreuses qui lui sont faites à cet égard sous une des mille formes que la publicité sait revêtir.

L'avis que donnent par ce prospectus les Directeurs de l'INDUSTRIE LORRAINE n'est donc pas une réclame destinée à attirer l'attention publique ou à inspirer une confiance spontanée. Non... Son véritable et seul but est d'annoncer simplement et sincèrement que plusieurs fabricants, encombrés de marchandises par suite de la crise commerciale qui existe depuis dix-huit mois, et dont les départements de la Moselle et de la Meurthe ont tant eu à souffrir, viennent de se réunir à l'effet d'écouler dans le plus bref délai une quantité considérable de leurs produits, dont la vente s'est subitement arrêtée dans leurs manufactures; ils sont disposés à subir une perte de moitié de leurs prix de revient pour arriver à une prompte réalisation, et ont choisi de préférence votre contrée pour opérer cette immense liquidation, qui se compose de BRODERIE, LINGERIE et DENTELLES, dont on peut se faire une idée en jetant un coup-d'œil sur l'aperçu ci-contre.

Tous les Articles seront marqués en chiffres connus.

QUELQUES JOURS DE VENTE SEULEMENT.

Certifié par l'imprimeur soussigné,